

ROTARY CLUB DE BREST

Les 6 heures du Karting ROTARY

CONTRAT D'ENGAGEMENT





A l'occasion de l'organisation par le rotary club de Brest de l'opération " les 6 heures de karting du Rotary", il a été convenu ce qui suit entre:

D'une part

Le Rotary Club de Brest, Association Loi 1901 qui a son siège au 82 rue de Siam 29200 Brest, ci-après dénommé « RC de Brest » ;

Représenté par Monsieur AUTRET Jean Paul, trésorier du club

Et d'autre part,

La société _____

Au capital de _____

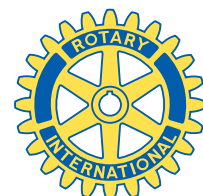
dont le siège social est sis _____

et enregistrée au RCS sous le n°. _____

Représentée par _____

ci-après dénommée ci-après « participant »

autre :



Art. 1 : Objet du Contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le RC de Brest s'engage à mettre à disposition du participant un kart pour la manifestation «Les 6 heures du Karting Rotary ». Le participant s'engage à prendre part à cette manifestation.

Art. 2 : Prestations du RC de Brest

Le 21 septembre 2013, le RC de Brest mettra un kart à disposition du participant pour une durée de 6 heures, de 10h00 à 13h00 puis de 14h00 à 17h00 ainsi que la logistique nécessaire associée.

« Les 6 heures de Karting du Rotary » se dérouleront à Ploumoguer sur le circuit du Karting « Villeneuve Stadium » sous la forme d'une course d'endurance, avec 24 relais de 15 mn.

Hors prestation, le RC de BREST assurera également des possibilités de restauration et d'animation sur place.

Art. 3 : Conditions Financières

En contrepartie, le participant s'engage à verser à la signature du présent contrat d'engagement la somme de 1200 € représentant la mise à disposition d'un kart pour 6 heures de course. Le règlement ne sera encaissé par le RC de BREST qu'à compter du 1^{er} juillet 2013.

Seul le règlement joint au présent contrat permet la réservation ferme d'un kart dans la limite des karts disponibles, la priorité des réservations se faisant dans l'ordre d'arrivée des contrats d'engagement (le cachet de La Poste faisant foi).

Art. 4 : Obligations de l'Entreprise

Le participant s'engage à fournir autant de pilotes que nécessaire pour couvrir l'ensemble des relais, chaque pilote pouvant assurer plusieurs relais non consécutifs au cours des 6 heures et chaque pilote devant être âgé d'au moins 14 ans révolus.

Pour des raisons de sécurité et d'accessibilité au circuit du Karting « Villeneuve Stadium », le participant s'engage à fournir au RC de BREST la liste des pilotes ainsi que le nom d'un interlocuteur le représentant, avant le 16 Septembre 2013. Cet interlocuteur désigné sera le représentant du participant auprès du RC de Brest est seul



habilité à prendre des décisions en son nom le jour de la manifestation.

Dans le cas où le participant ne disposerait pas d'un nombre suffisant de pilotes pour assurer la totalité des relais, ou si des pilotes du participant ne sont pas disponibles à l'heure prévue de leur(s) relai(s), le participant accepte que ce(s) relai(s) puisse(nt) être mis à disposition de pilote(s) ne lui appartenant pas.

Art. 5 : Annulation du contrat.

En cas d'annulation des « 6 heures du Karting Rotary » à l'initiative du RC de Brest pour cause de force majeure ou tout événement hors de son contrôle ne permettant pas la tenue des « 6 heures du Karting Rotary », le coût de location du ou des karts prévu à l'Art. 3 du présent contrat d'engagement sera restitué au participant.

En cas d'annulation à l'initiative du participant,

- Si cette annulation est formulée avant le 1^{er} août 2013, 800€ seront restitués au participant, la différence avec l'engagement prévu à l'Art.3 sera conservée au titre des frais fixes d'organisation déjà exposés par le RC de BREST.
- Si l'annulation est formulée après le 1 septembre 2013, aucun remboursement ne sera du par le RC de BREST, à l'exception du cas où le participant présente au RC de BREST un autre participant acceptant de se substituer à lui et acceptant le présent contrat.

Art. 6 : Dispositions diverses :

La course d'endurance et la prise de relais se dérouleront conformément aux conditions définies par le règlement du circuit du Karting « Villeneuve Stadium » et sous l'entière autorité et responsabilité de cette dernière.

Le RC de Brest assurant sur place une restauration payante, le participant aura la possibilité d'acquérir des contres marques boissons et restauration pour les offrir à ses invités ou à ses pilotes.

Les participants pourront floquer les karts à leurs couleurs à leur frais.

Il existe également une possibilité de défiscalisation pour les participants qui le souhaitent.



Les parties soussignées déclarent avoir pris connaissance des conditions ci-dessus qu'elles acceptent et s'engagent à exécuter scrupuleusement et sans réserve.

Fait en deux exemplaires à , le/..... /2013

dont un exemplaire sera remis et conservé par chacune des parties.¹

Faire précéder les deux signatures de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

POUR LE RC DE BREST

POUR L'ENTREPRISE

MONSIEUR AUTRET JP

1 Un exemplaire à retourner avec le chèque de réservation à l'adresse suivante : Comité d'organisation du Karting Rotary

Monsieur Jean Paul AUTRET
447 route du rocher de la croix
29470 Plougastel-Daoulas



ROTARY CLUB DE BREST

AGIR AVEC LE ROTARY



CHANGER DES VIES

Hotel Océania Brest centre
82 rue de SIAM
29200 Brest

karting.rotary.brest@gmail.com